

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 29 JANVIER

MESSAGE

DU

Président de la République

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

En m'élevant à la première magistrature de la République, l'Assemblée nationale a choisi, pour ses hautes fonctions, l'un des serviteurs les plus modestes du Pays.

J'exprimerais imparfaitement la profonde reconnaissance dont je suis pénétré, si je ne reportais tout l'honneur de ce choix sur la Démocratie laborieuse à laquelle j'appartiens.

C'est bien à elle que s'adresse la Manifestation du 17 janvier ; c'est au labeur obscur qu'elle accomplit sans cesse pour la grandeur de la Patrie française que les représentants de la Nation ont entendu décerner un solennel hommage.

Je mesure toute l'étendue des devoirs que m'a imposés l'Assemblée nationale en me confiant la garde de la Constitution : Je n'y faillirai pas.

Vous pouvez compter, Messieurs, sur tout mon dévouement, sur toute ma vigilance pour garantir l'observation des Lois Constitutionnelles, la pratique régulière et loyale du Régime Parlementaire.

Par le calme absolu et l'inaltérable confiance qui ont marqué la transmission des pouvoirs présidentiels, la France a montré, une fois de plus, combien elle se sent maîtresse de ses destinées sous la protection des lois républicaines.

Vous avez prouvé, messieurs, que le libre fonctionnement de nos institutions suffit, en toutes circonstances, pour assurer la marche continue des affaires publiques.

L'ordre républicain ne saurait d'ailleurs courir de dangers. A tous moments, en effet, la nation a le pouvoir d'exprimer ses volontés par l'entremise de ses Représentants et ceux-ci ont toujours l'assurance de trouver dans le gouvernement un collaborateur fidèle s'appliquant, avec eux, à faire aboutir, par les voies légales, toutes les réformes sérieuses et utiles au Pays.

La France ne confond pas l'agitation stérile avec la poursuite incessante du progrès. Forte de sa probité, fière de ses épargnes, sensible à toute idée généreuse, elle n'est l'esclave d'aucune théorie préconçue, mais elle ne se désintéresse d'aucun des grands problèmes qui, dans le monde entier, passionnent les esprits.

Rechercher les solutions que comportent ces problèmes pour les adapter au génie national, à nos traditions, à nos mœurs, telle est l'œuvre essentielle que vous avez à poursuivre.

Toutes les bonnes volontés s'uniront dans une même pensée de conciliation, d'apaisement et de justice sociale, pour préparer, par la concorde générale et par la fraternité républicaine, le développement continu du bien-être matériel et moral.

Contemplant avec un juste orgueil son armée et sa marine, assez forte pour être en droit d'affirmer bien haut son amour de la paix, ayant conquis des sympathies qui lui sont précieuses et auxquelles elle reste fidèlement

attachée, la France, dans un nouvel essor vers le progrès, s'apprête à inviter les Nations à de grandes fêtes du Travail, digne couronnement du siècle qui va finir.

Dans les lettres, les arts et les sciences, dans l'industrie, le commerce et l'agriculture, partout où se déploie l'activité féconde du Pays, dans les masses profondes du suffrage universel comme dans le monde politique, il faut qu'une même ardeur réunisse tous ceux qui ont à cœur l'éclat du nom français.

C'est à cette union, à cet effort commun pour la puissance et la gloire de la République Française, que je vous convie, messieurs, certain d'être l'interprète de notre démocratie tout entière.

Chambre des Députés

Séance du 28 janvier

L'Interpellation Goblet

Après la lecture du message présidentiel, M. Brisson annonce que M. Goblet demande à interpellier le gouvernement sur sa politique générale.

M. Goblet. — Je n'ai pas, dit-il, l'idée de mettre en péril le Cabinet qui se trouve ici ; mais je veux provoquer des explications sur les graves événements de ces derniers temps, d'autant qu'il n'apporte pas de déclarations.

Avant de parler de la formation du Cabinet, je crois qu'il est inutile de s'expliquer sur la crise présidentielle et sur l'étrange Message qui suivit.

C'est un triste feuillet de notre histoire qu'il faut tourner vite.

J'observerai le même silence sur la dernière élection ; elle prouve que la révision est nécessaire.

L'élection du Président dépend, en effet, absolument des adversaires du régime républicain.

M. Brisson rappelle M. Goblet au respect dû à l'Assemblée nationale.

M. Goblet continue ses critiques. Il s'agit maintenant de la formation du Cabinet, qui, naturellement, selon l'orateur, ne devrait pas être ainsi constitué, surtout après les différentes indications données par la Chambre. Le Président de la République l'avait compris en faisant appeler M. Bourgeois.

« Nous, radicaux, continue M. Goblet, nous étions disposés à bien accueillir le Cabinet en formation, les diverses réformes que celui-ci devait proposer pour réparer le mal causé par le Cabinet Dupuy « qui n'a cessé de gouverner avec les ralliés. »

« Ce que nous reprochons à M. Ribot, c'est d'avoir choisi ses collaborateurs contre toutes les règles parlementaires, maintenant surtout que les Cabinets sont renversés par des majorités exclusivement républicaines.

« Je demande donc au ministère Ribot quel est son programme.

« On dit qu'il va débiter par une proposition d'amnistie. Nous l'en féliciterons quand nous la connaîtrons.

« Mais ce n'est pas sans tristesse que je vois à la tête du ministère, M. Ribot, qui a entravé l'action de la justice lors des affaires du Panama.

« Le Cabinet est essentiellement conservateur et, ainsi, réfractaire à toute idée démocratique.

« Il va donc reprendre la politique du Cabinet Dupuy, gouverner pour les ralliés, pour les conservateurs, pour les royalistes. »

« Son discours terminé, M. Goblet dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, repoussant toute compromission avec la Droite et toute politique de résistance, passe à l'ordre du jour. »

M. Ribot. — J'ai accepté la mission que ma confiance M. le Président de la République, parce que c'était mon devoir. J'ai voulu faire un Cabinet, cela suffit.

C'est d'ailleurs un Cabinet d'union républicaine qui ne voudra pas gouverner au profit de telle ou telle fraction, mais défendra l'ordre moral.

Voici l'ordre du jour du gouvernement :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans sa volonté de suivre une politique d'union républicaine et de réformes démocratiques, passe à l'ordre du jour. »

La priorité étant demandée pour l'ordre du jour de M. Goblet, il est procédé au scrutin.

La priorité est repoussée par 336 voix contre 141.

Après ce vote, l'ordre du jour du gouvernement est adopté par 329 voix contre 79.

L'amnistie

M. Trarieux, ministre de la justice, dépose la proposition d'amnistie.

L'article unique du projet porte amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations prononcées jusqu'au 5 janvier 1895 :

1° A raison des crimes ou attentats contre la sûreté intérieure de l'Etat ;

2° Des délits de presse, de réunions, ou d'associations ;

3° De contraventions en matières électorales ;

4° De faits de grève et de délits connexes.

On vote, par scrutin public, sur l'ensemble de la proposition d'amnistie.

Elle est adoptée par 311 voix contre 7.

La révision

M. Gauthier de Clagny dépose un projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles en faveur de laquelle il réclame l'urgence.

Il est ainsi conçu :

« Le régime parlementaire est incompatible avec un gouvernement démocratique. »

L'urgence sur la proposition de résolution de M. Gauthier de Clagny est repoussée par 332 voix contre 198.

Les peines parlementaires

M. Boissy d'Anglas demande qu'on étende l'amnistie aux députés frappés de peines disciplinaires et exclus de l'enceinte du Parlement.

La proposition de M. Boissy d'Anglas est adoptée.

Suppression de traitement

M. l'abbé Lemire, à son tour, demande que la même amnistie s'étende aux fonctionnaires et aux ecclésiastiques frappés de mesures disciplinaires, à l'occasion d'actes politiques.

M. Poincaré déclare qu'il n'y a pas de comparaison à établir entre les condamnations judiciaires et les peines disciplinaires. En conséquence, il demande à la Chambre de repousser la proposition de M. Lemire.

La proposition de l'abbé Lemire est votée par 284 voix contre 163.

Pour son début, le ministère subit un échec. Jeudi, à 2 heures, séance publique.

EST-CE VRAI ?

« En compulsant, l'autre mois, le dossier Portalis, M. Doppfer découvrit qu'au plus fort de ses campagnes de chantage, le directeur du XIX^e Siècle avait escroqué trente mille francs au Comptoir d'Escompte. Le magistrat fit une enquête, interrogea un des membres les plus influents de cette grande Société de crédit, et reçut, stupéfait, cette réponse :

« Nous avons, en effet, versé trente mille francs à M. Portalis pour faire cesser une campagne de chantage contre nous ; mais c'est sur le conseil du ministre des affaires étrangères d'alors, M. Ribot. »

« La réponse n'a peut-être pas été consignée par le greffier. Elle n'en est pas moins exacte : elle prouve à quel point les ministres les plus intègres se laissent entraîner parfois, sans en mesurer la réelle portée, dans les complaisances les moins dignes.

« M. Ribot demandant, sous prétexte de raison d'Etat, une distribution d'argent en faveur de M. Portalis, a imité ainsi, sans le savoir, M. Floquet sollicitant des fonds de M. de Lesseps pour le journal de M. Canivet.

« C'est la même politique, les mêmes errements et la même faute.

« Mais quel nettoyage attendre des hommes qui comprennent ainsi le nettoyage ? — VIDL. »

(Figaro.)

Mort du maréchal Canrobert

Le maréchal Canrobert, dont la santé s'était brusquement aggravée depuis deux ou trois jours, s'est éteint, hier soir, à quatre heures trente, dans son hôtel de la rue de Marignan.

Né à Saint-Céré (Lot) le 27 juin 1809, François-Certain Canrobert était maréchal de France depuis le 18 mars 1836, c'est-à-dire depuis quarante ans. Il était donc le doyen des maréchaux des armées européennes.

Tout le monde connaît la brillante carrière du maréchal Canrobert en Algérie, en Crimée, en Italie et pendant la funeste guerre de 1870-1871 : Zaatcha, l'Alma, le siège de Sébastopol, Inkermann, Balaklava, Magenta, Solferino, Saint-Privat, Gravelotte, sa captivité en Allemagne, ont immortalisé son nom autant que son caractère.

La France perdit en lui une de ses plus pures gloires militaires et un homme d'une probité, d'une intégrité antiques.

Notre commerce extérieur

Encore des chiffres ! comme hier. Pardonnez-nous cette brève excursion dans les champs de mathématiques politiques. Il n'est pas mauvais de remuer, de temps à autre, des nombres. Comme a dit, des livres, je ne sais plus quel vieux poète latin, *habent sua fata numeri*, précepte qui nous semble tomber à pic en ce moment.

La statistique relative aux résultats de notre commerce extérieur pendant l'année 1894 vient de paraître.

Si l'on considère nos exportations, pour la période écoulée de 1890 à 1894, on constate les résultats généraux suivants. En 1890, nos ventes totales à l'étranger ont été de 3 milliards 753 millions. Depuis lors, elles se sont réduites

successivement : à 3 milliards 369 millions et demi, en 1891 ; à 3 milliards 460 millions et demi, en 1892 ; à 3 milliards 236 millions et demi, en 1893 ; enfin, à 3 milliards 275 millions, en 1894.

Veut-on envisager spécialement nos exportations d'objets fabriqués ? Même en y joignant les envois de colis postaux, qui se développent de la façon la plus sensible, on se trouve en face des chiffres suivants : 1,997 millions et demi, en 1890 ; 4,925 millions, en 1894 ; 4,879 millions, en 1892 ; 1,741 millions 1/2, en 1893 ; 4,705 millions, en 1894.

Il est impossible de ne pas être frappé de la diminution que ces résultats accusent. Le nouveau régime douanier, inauguré en 1892, est loin, il faut bien en convenir, d'avoir justifié les espérances de ses partisans. Pour nos relations avec quelques Etats en particulier, comme la Suisse et l'Espagne, ce régime a amené des conséquences que les chiffres suivants permettront de mesurer :

Nos exportations en Suisse atteignaient 234 millions 1/2 en 1891. Sait-on à quelle somme elles sont tombées l'an dernier ? Elles n'ont plus été que de 130 millions 1/2. Pour l'Espagne, nos ventes étaient parvenues à 181 millions en 1891. Dès 1892, elles descendaient à 134 millions, pour fléchir à 113 millions 1/2 en 1894. Il est manifeste que la situation eût été meilleure pour le commerce français si une entente avait pu s'établir avec ces pays. L'opinion publique le sent, et il faut s'attendre à ce qu'elle réclame de plus en plus impérieusement les facilités dont la privation lui devient si onéreuse.

Au point de vue de nos importations, un ralentissement notable des entrées a eu lieu. Après avoir atteint 4 milliards 437 millions en 1890, et 4 milliards 768 millions en 1891, nos achats à l'étranger ont rétrogradé de 4 milliards 488 millions en 1892 et à 3 milliards 853 millions 1/2 en 1893, pour reprendre un peu l'année dernière et s'élever à 4 milliards 119 millions 1/2.

La masse totale de nos affaires commerciales avec l'étranger a donc subi une réduction considérable : de 1890 à 1894, elle a diminué de 8 milliards 190 millions 1/2 à 7 milliards 394 millions. Elle s'est abaissée de 796 millions 1/2.

On peut faire remarquer, il est vrai, que, si nos exportations d'objets d'alimentation se sont réduites, pendant cette période, de 134 millions, nos importations similaires ont diminué de 490 millions, et que ce double mouvement représente une variation totale de 324 millions. Mais il reste encore une perte de près d'un demi-milliard sur le surplus de nos échanges. A ces chiffres on peut mesurer l'intensité du trouble que ceux-ci ont subi.

Êtes-vous de mon avis ? Il me semble qu'il nous coûte un peuchet, la botte, les poireaux de ce bon monsieur Méline.

INFORMATIONS

Une proposition de M. Michelin. — Les fils d'étrangers

On a distribué, hier, une proposition de M. Michelin ayant pour objet : « 1° de déclarer inéligibles et incapables de remplir les emplois civils ou militaires les étrangers naturalisés français et les descendants d'étrangers jusqu'à la quatrième génération ; 2° d'interdire aux dignitaires de l'Etat, aux officiers, aux membres du Parlement et du pouvoir exécutif et à certains fonctionnaires de contracter mariage avec des étrangères ou avec des Françaises descendantes d'étrangers jusqu'à la quatrième génération sans être immédiatement déchus de leurs fonctions. »

L'article 3 de cette proposition dit que « les étrangers naturalisés, les Français descendants d'étrangers jusqu'à la quatrième génération et les fonctionnaires qui auront épousé des étrangères, qui exercent actuellement des fonctions électives, seront remplacés dans le délai de trois mois de la promulgation de la présente loi ».

M. Jules Guesde reviendra

M. Jules Guesde, que son état de santé a condamné depuis quelques jours à un repos absolu, se rendra prochainement dans le Midi où il fera un assez long séjour ; le député de Roubaix ne retournera pas à la Chambre avant le mois de juillet.

Merci, ô mon Dieu ! merci !

L'assistance

Le groupe d'étude qui s'occupe à la Chambre des questions d'assistance, a entendu, ces jours derniers, le comité permanent des sociétés de secours mutuels de France. Les délégués ont demandé l'appui du groupe pour que toutes les sociétés de secours mutuels, autorisées ou non, soient également subventionnées. Le comité, qui représente 500 sociétés et 4,500,000 mutualistes, a protesté contre le transfert au ministère du commerce des sociétés de prévoyance, transfert que rien ne justifie et qui n'est réclamé que par une infime minorité.

Les types de farines

Le ministre du commerce, le ministre des finances, le ministre de l'agriculture, ont pris l'arrêté suivant :

« Des échantillons de farines de pur froment, conformes à ceux établis par la commission des farines dans la séance du 4 octobre 1894, au blutage de 10, 20, 30 et 40 0/0, seront déposés dans les bureaux de douane, désignés pour la sortie, afin d'y servir de types pour la vérification des farines au taux d'extraction de 90, 80, 70, 60 et au-dessous. »

Les types de farines blutées à 30 et 30 0/0 serviront également aux vérifications à l'importation et à la réexportation. »

Une brochure sensationnelle

On dit que l'honorable M. Casimir-Perier se propose de publier, dans un délai assez rapproché, une brochure sensationnelle, intitulée *Six mois de présidence*.

Le Président de la République y conterait, pièces à l'appui, l'histoire de « sa captivité » à l'Élysée, le rôle sacrifié auquel il s'est trouvé condamné, ses luttes de chaque jour, les pièges dont il a failli être victime.

Quelques passages seront particulièrement intéressants, ceux, notamment, concernant l'élection de M. Bachimont, à Nogent-sur-Seine, et l'élection de M. Gérald-Richard dans le treizième arrondissement de Paris.

Découverte d'écrits anarchistes au 24^e d'artillerie

On écrit de Tarbes :

« Des brochures et des écrits anarchistes ont été découverts au 24^e d'artillerie, dans le local où est installé la presse régimentaire. »

« A la suite de cette découverte, des perquisitions auraient été faites dans les chambrées du 1^{er} et du 24^e d'artillerie. »

« Les deux canonniers employés à la presse ont été mis en cellule. L'enquête se poursuit. »

Les élections municipales de Beaucaire

Avant-hier, pour la troisième fois, les électeurs étaient convoqués pour procéder à l'élection des conseillers municipaux.

On sait que 22 membres de l'ancienne municipalité sur 23 avaient donné leur démission.

Les électeurs se sont abstenus en masse et les bureaux n'ont pas été formés.

Bulletin Militaire

Stages d'instruction des officiers des corps de troupes d'infanterie territoriale

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les généraux commandant les corps d'armée la circulaire suivante, datée du 23 janvier 1894 :

Mon cher général,

Les officiers des corps de troupes d'infanterie de l'armée territoriale seront convoqués en trois séries par groupes de bataillon, à la portion principale du corps actif de même subdivision.

Les dates de convocation des trois séries sont ainsi fixées :

1^{re} série (1^{er} bataillon), du dimanche 21 avril au samedi 4 mai ;

2^e série (2^e bataillon), du dimanche 3 mai au samedi 18 mai ;

3^e série (3^e bataillon), du dimanche 19 mai au samedi 1^{er} juin.

Les bataillons territoriaux de chasseurs à pied et les bataillons territoriaux de zouaves seront convoqués du dimanche 21 avril au samedi 4 mai.

Les bataillons complémentaires 4, 5, 6, 7 et 8 seront convoqués :

Les n^{os} 4 et 8 avec la 1^{re} série ;

Le n^o 5 avec la 2^e série ;

Les n^{os} 6 et 7 avec la 3^e série.

L'obligation d'accomplir un stage s'applique à tous les officiers des unités de numéros impairs.

Si la date de convocation d'une série territoriale coïncide avec l'époque à laquelle le corps actif de rattachement doit se déplacer pour les tirs d'instruction ou pour les tirs de combat, les chefs de corps sont autorisés à modifier cette date suivant les exigences du service.

Les officiers convoqués pour un stage ou pour une période d'instruction devront tous être inspectés. Il y aura lieu de se conformer, à cet effet, ainsi que pour les diverses propositions dont les officiers de l'armée territoriale pourront être l'objet, aux prescriptions du règlement ministériel du 23 mars 1894 et du décret du même jour sur l'avancement.

A. MERCIER.

REVUE HEBDOMADAIRE

27 janvier 1895.

Bien que la Bourse tende à se désintéresser de plus en plus des incohérences du monde politique, il n'en régnait pas moins sur notre placé un sentiment de malaise. Il y avait douze jours que durait la crise ministérielle et on commençait à se lasser. Le début de la semaine n'avait pas été brillant ; on a repris, mais on reste en résumé à peu près dans les mêmes cours que la semaine précédente.

La liquidation de fin janvier qui va s'effectuer ces jours-ci sera vraisemblablement un peu chargée, mais il est peu probable qu'elle soit difficile.

Le 3 0/0 est à 102.30. Nous continuons à ne pas prévoir de grands mouvements sur nos rentes.

Le Crédit Foncier se négocie à 896.25. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 823.25. Des offres de provenance lyonnaise en grande partie paraissent avoir été facilement absorbées.

Le Comptoir national d'Escompte qui annonce pour fin janvier un coupon de 12 f. 50 est bien tenu à 572.

La Société Générale s'est avancée à 480. Il y a longtemps que nous disons que cette société n'est pas à son cours. Elle a repris son rang parmi nos premières institutions de crédit.

La spéculation paraît s'être notablement ralentie sur les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer. Elle a compris qu'il y aurait exagération à accentuer le mouvement de hausse.

Les obligations des Chemins de fer économiques donnent lieu à un bon courant d'affaires.

Les valeurs de Suez qui avaient un peu faibli ont repris sensiblement, c'est la valeur d'avenir par excellence ; par la force même des choses, les recettes ne peuvent qu'augmenter.

L'Italien a sensiblement repris à 85 90. Mais dans les cours actuels il est à surveiller.

L'Extérieure espagnole se maintient à 73.60 ; le rendement des impôts est satisfaisant. Il présente pour le premier semestre de l'exercice en cours une augmentation de 13,867,890 pesetas.

Les fonds ottomans ont largement progressé soutenus du reste par l'approche du détachement du coupon.

AU MOULIN

— Comment ! une querelle dès votre entrée chez nous ! gouaille le farinier. O la vilaine gouvernante ! Nous nous révoltons, n'est-ce pas, Andrée ?

— Oui, je me révolte. Et, en signe de guerre, à nous deux contre miss Clair, je hisse mon drapeau.

En prononçant ces mots, j'enlève le bonnet de coton de Tranquille d'où s'échappe une neigée de farine, et je m'en coiffe jusqu'aux sourcils.

— Mademoiselle ! Monsieur ! reboulez l'Irlandaise, je m'oppose. Si on ne m'écoute pas, j'en référerai immédiatement à M^{me} de Nesves.

— Référez-en à la grand'mère ou au diable qui se valent tous deux, je déposerai mon angelot seulement dans la chambre du moulin. En avant ! arche ! tenez-vous bien à mes cheveux, mon chérubin.

Reproduction interdite.

Et Baptiste galope vers l'escalier de l'habitation. Périne, les poings sur les hanches, étrangle de rire en voyant les traits bouleversés de miss qui laisse échapper des phrases entrecoupées.

— Madame !... Vous tolérez cela !... C'est indigne !... Comment me juge-t-on ? Vous me méprisez donc bien !... M'exposer à un tel affront ! !

Et miss essuie les larmes de colère et de honte qui perlent à ses cils.

— Quoi ! vous pleurez véritablement, mademoiselle Clair ? dit M^{me} Boyer. Je ne vous croyais pas aussi susceptible. Remettez-vous : personne ne conçoit l'intention de vous blesser. Personne ne vous manque ni ne vous manquera, je vous en donne ma parole. Si vous sonnez l'alarme pour une inoffensive plaisanterie, je crains que vous ne demeuriez pas longtemps parmi nous, car vous perdriez votre temps et votre langue à essayer de séparer Andrée de « son » Baptiste. Songez donc que, pendant le séjour de votre ètère au moulin, de l'âge de quatre mois à la troisième année d'Andrée, Baptiste l'a veillée, bercée, cajolée comme mon enfant, comme le sien, lui souriait, lui chantait, la faisait danser, sauter, la montait à che-

val, à âne, la menait sur la rivière, jouait avec elle du matin au soir, dans tous les coins et recoins, du haut en bas du moulin. Par estime de moi, ne rompez pas cette bonne amitié, miss Clair, et je vous serai reconnaissante de votre tolérance. Oubliez le sans façon de mon employé, prêtez-vous à la situation, aux habitudes, au cœur sur la main de la campagne, étudiez « mon grand garçon » et, sous le paysan, vous découvrirez promptement l'homme du plus fin honneur et de la plus pure loyauté. Je vous réponds de lui mieux que je ne répondrais de moi. Vous menacez de vous plaindre à M^{me} de Nesves pour un soi-disant manque de convenances ? J'ai la certitude que vous réserverez votre plainte, sans qu'il soit besoin de s'agenouiller. Si on retire Andrée à Baptiste après l'en avoir privé durant neuf ans, il attrapera une maladie. Tenez, le voici. Regardez-le bien droitement, mademoiselle, et dites moi s'il a la figure d'un « mépriseur de femme » ?

L'Irlandaise ouvre ses paupières hésitantes. Devant elle, comme une lune rousse en gaité, rit la face large, bon enfant et goguenarde du farinier. Le front haut, sous le bonnet de coton, des cheveux noirs et drus coupés en brosse

et poudrés de farine, la peau des figures que Rembrandt saure avec une fumée de topaze brûlée ; l'œil en amande, franc, pénétrant, songeur et doux ; le nez gros et froncé du bout ; deux mètres de hauteur, la membrure d'Hercule sans exagération d'ossature ni de muscles, le pied mince et la main plus vaste qu'un battoir de lessivense avec des doigts fuselés et nerveux ; la marche et le geste adroits, souples et félins, quelque chose d'un clown héroïque, Baptiste exhibe, entre des lèvres charnues, mobiles, bourrelées d'humour et de sagacité, sa denture de lait solidifié et module un timbre de basse-chantante, le plus souvent moelleux, velouté, caressant, parfois — aux moments d'impatience et de commandement — éclatant à l'égal d'un clairon : un mâle enfin. Miss Clair ressent, au choc de ce regard énergique et chaleureux, une sorte d'électrisation qui la secoue de la tête aux pieds et balbutie :

— Pardonnez moi, madame et monsieur, je regrette mon effarouchement ridicule. Je ne suis pas faite aux démonstrations libres de l'amitié, mais je m'habituerai rapidement à votre mode d'agir. Je ne sais comment se prouve extérieurement l'affection, ni par quel

Bonne tenue des fonds austro-hongrois. La fermeté a dominé sur les fonds russes; on est bien impressionné par la publication du budget de 1895.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 29 Janvier

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 4°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 5°
Midi,	766 m/m	au-dessus 2°
Hausse,	6 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 5°

Service postal de Saint-Hilaire-Saint-Florent

Nous recevons communication de la lettre suivante :

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Monsieur de Grandmaison, député de
Maine-et-Loire, à Paris.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le retard que subissent, depuis quelque temps, dans leur transmission, les correspondances échangées entre Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire) et certaines localités desservies par la ligne de Bordeaux, particulièrement Sainte-Foy-la-Grande.

En vue de donner satisfaction à des demandes souvent répétées du Conseil général de la Loire-Inférieure, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a, depuis le 8 juillet dernier, retardé le départ de Nantes du train-poste n° 18 se dirigeant sur Paris. Ce train part maintenant de Nantes à 8 h. 50 au lieu de 7 h. 35 du soir, et arrive à Paris à la même heure que précédemment.

Outre les avantages que cette mesure a procurés aux habitants de Nantes, pour leurs relations postales, il en est résulté pour les voyageurs une abréviation de 1 h. 15 dans la durée du trajet de Nantes à Paris, et la suppression du long stationnement à Tours, qui était imposé aux voyageurs allant au-delà de cette gare, vers Paris.

Mais, par contre, la nouvelle organisation du train 18 a supprimé la correspondance qui existait autrefois, à Tours, entre ce train et le train-poste n° 23 se dirigeant sur Bordeaux.

La plus grande partie des dépêches postales, provenant de la route de Nantes à Tours, à destination de la route de Tours à Bordeaux, n'a pas eu à souffrir de cette situation par suite de l'emploi pour leur acheminement du train-ra-

pide n° 31, qui suit à peu d'intervalle le train-poste n° 23, et arrive à Bordeaux avant le départ des trains du Midi se dirigeant sur Irun et sur Cette.

Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les dépêches de même provenance destinées à la ligne de Libourne au Buisson, qui dessert Sainte-Foy-la-Grande. Cela tient à ce que le train rapide n° 31 ne s'arrête pas à Libourne, et que le train suivant n° 1671 passe à Libourne après le départ de cette ville du premier train se dirigeant vers le Buisson. Il s'ensuit que les lettres pour Sainte-Foy-la-Grande, mises à la poste à Saint-Hilaire-Saint-Florent après 11 h. 40 du matin, ne parviennent plus à Sainte-Foy-la-Grande qu'à 1 heure de l'après-midi, le lendemain, alors que précédemment celles expédiées de Saint-Hilaire-Saint-Florent à 9 h. 10 du soir arrivaient à destination le lendemain à 8 h. 45 du matin.

En vue de remédier, dans la mesure du possible, à cette situation, j'ai donné des ordres pour que les correspondances de Saint-Hilaire-Saint-Florent à destination de la région de Bordeaux soient acheminées à l'avenir, non plus par la voie de Tours, mais par la voie de Montreuil-Bellay, Loudun, Châtelleraut et des trains du réseau de l'Etat correspondant, à Châtelleraut, avec le train poste n° 23 (P O) de Paris à Bordeaux, qui correspond, lui-même, à Libourne avec le premier train se dirigeant sur Sainte-Foy-la-Grande et le Buisson.

Au moyen de cette organisation, les correspondances échangées entre Saint-Hilaire-Saint-Florent d'une part, et Bordeaux, Libourne et Sainte-Foy-la-Grande d'autre part, parviendront normalement dans les délais ci-après :

Saint-Hilaire-Saint-Florent (départ) : 1^{re} expédition, 10 h. 10 matin ; 2^e expédition, 11 h. 55 matin ; 3^e expédition, 7 h. 30 soir.

Libourne (arrivée) : 1^{re} expédition, 5 h. 26 soir ; 3^e expédition, 5 h. 49 matin, le lendemain.

Bordeaux (arrivée) : 1^{re} expédition, 5 h. 58 soir ; 2^e expédition, 10 h. 15 soir ; 3^e expédition, 6 h. 32 matin, le lendemain.

Sainte-Foy-la-Grande (arrivée) : 1^{re} expédition, 8 heures soir ; 3^e expédition, 8 h. 45 matin, le lendemain.

Sainte-Foy-la-Grande (départ) : 1^{re} expédition, 6 h. 15 matin ; 2^e expédition, 5 h. 35 soir.

Bordeaux (départ) : 1^{re} expédition, 9 h. 02 matin ; 2^e expédition, 6 h. 45 soir ; 3^e expédition, 10 h. 30 soir.

Libourne (départ) : 1^{re} expédition, 9 h. 35 matin ; 2^e expédition, 7 h. 25 soir.

Saint-Hilaire-Saint-Florent (arrivée) : 1^{re} expédition, 5 h. 40 soir ; 2^e expédition, 6 heures matin, le lendemain ; 3^e expédition, 11 h. 25 matin, le lendemain.

vous en sollicitant votre indulgence pour le cas où quelque parole un peu émancipée offusquerait votre entendement. La distance du savoir est longue entre un « bat l'âne » tel que moi et une bourgeoise telle que vous. On vous demande pardon d'avance des écarts dont on se rendrait involontairement coupable à votre égard. Maintenant, assez causé. On s'est compris ? à table !

(A suivre.)

A. M.

Prime musicale gratuite

Nous sommes heureux d'annoncer que, pour faire connaître ses œuvres à notre clientèle, la maison d'édition A. Danvers, de Paris, vient de consentir par traité à offrir gratuitement à tous nos lecteurs une magnifique prime musicale. D'une valeur de 40 francs environ à prix marqués, cette belle collection se compose de 8 à 10 morceaux détachés (piano ou piano et chant), très bien édités et dus à nos meilleurs compositeurs (Leybach, Verdi, Scholl, Ketterer, Guéroul, Luigini, de Ménil, etc.).

Pour recevoir franco à domicile cette jolie prime, il suffit à nos lecteurs d'adresser à M. A. Danvers, éditeur, 10, rue d'Hauteville, Paris, cette annonce découpée avec la somme de 1 fr. 50 pour le port, l'emballage et tous frais.

Pour toutes réclamations sur le service de la poste ou erreurs quelconques au sujet de cette prime, écrire directement à la maison A. Danvers.

J'ai lieu de croire que les mesures adoptées donneront satisfaction aux intérêts dont vous vous êtes fait l'interprète.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général des Postes
et des Télégraphes,

J. DE SELVES.

La Direction de la Bourse du Travail nous prie de publier la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Nous vous serions reconnaissants de reproduire, dans votre journal, les lignes ci-après :

APPEL AUX COMMERÇANTS, INDUSTRIELS ET PROPRIÉTAIRES DE LA VILLE DE SAUMUR

Un groupe d'ouvriers saumurois vient d'adresser, à M. le colonel commandant l'Ecole de cavalerie, une pétition démontrant le tort causé à la classe ouvrière par l'emploi, en ville, des cavaliers de manège.

Ces derniers enlèvent le travail des pères de famille qui, ne jouissant, comme ces cavaliers, ni d'un salaire fixe ni des autres avantages que l'on sait, sont, par ce fait, obligés de chômer et de laisser leurs familles dans la misère.

Le groupe fait donc appel à MM. les commerçants, industriels et propriétaires employant des cavaliers de manège et les sollicite de recourir, par préférence, aux ouvriers de la ville, la plupart chargés de famille et auxquels une besogne de quelques heures rendrait grand service.

Et nous espérons que notre appel sera favorablement accueilli.

UN GROUPE D'OUVRIERS.

L'Exposition de 1895 à Angers

Extrait de la liste des exposants

M. Boisselier, instituteur à Saumur : Cahiers, dessins, travaux manuels.

M. Simon, instituteur à Turquant : Musée scolaire, matériel de chimie et de physique.

M. Ravault, instituteur à Saumur : Musée scolaire, méthode de comptabilité, cahiers.

M. Guéris, instituteur à Trèves-Cunault : Travaux scolaires, dessins, cartes.

M^{me} Guéris, institutrice à Trèves-Cunault : Cartes, dessins, travaux scolaires.

M. Quesson, instituteur aux Verchers : Musée, recueil, monographie, cahiers.

M. Rocher, instituteur à Saint-Georges-Châtellais : Méthode de dessin reliée.

École industrielle de Saumur : Dessins, travaux en bois, fer, plâtre.

M. Mussault, à Fontevault : Etudes sur les questions sociales (manuscrit).

Collège de jeunes filles de Saumur : Travaux à l'aiguille.

M^{me} Philomène Gastineau, institutrice à La Salle-de-Vihiers : Cahiers, travaux manuels.

M^{lle} Marie Boilève, institutrice à Saumur : Cahiers, travaux scolaires.

M^{me} Benoit, institutrice à Saumur : Cahiers, travaux scolaires.

M. Bethys, instituteur à Nueil-Sous-Passavant : Cahiers d'élèves, musée, travaux manuels, etc.

MONTREUIL-BELLAY

C'est la faute à la neige

Avant-hier, la gendarmerie de Montreuil-Bellay pinçait, à travers la neige des champs, un jeune homme qui, après une fuite inutile, déclarait se nommer J...., genre et domestique de M. S..., fermier à la Briqueterie, commune de Montreuil-Bellay. Il reconnaissait, en même

temps, que, sans permis de chasse, il s'était muni d'un fusil pour tuer des allouettes, sans résultat, hélas ! Mais il s'excuse en alléguant que « c'est la faute à la neige ».

Le tribunal correctionnel condamnera-t-il la neige comme fauteur du délit ? Faudra voir.

VIVY

Les amateurs de grillage

Dans la nuit du 21 au 22, des malfaiteurs ont soustrait, au préjudice de M. Chassier, propriétaire au Peret, commune de Vivy, 23 mètres d'un grillage déposé au dehors, le long de la route, contre le mur de l'habitation.

Bourses dans les Lycées et Collèges

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, en date du 21 janvier 1895, les sessions d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront dans tous les départements :

1^o Pour les garçons, le jeudi 4 avril prochain ;

2^o Pour les jeunes filles, le jeudi 25 avril.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture, du 1^{er} au 24 mars.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 27 janvier. — Blanche-Adelina-Georgette Blochaud, à l'Hospice.

MARIAGES

Le 28. — Edmond-Marie Partant, menuisier, a épousé Charlotte Sauton, couturière (veuve), tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 26 janvier. — Eugénie-Alexandrine Mougnaud, sans profession, veuve de Jean Cesbron, 54 ans, rue Saint-Nicolas ; — Paul-Joseph Chevê, employé de commerce, célibataire, 35 ans, rue de la Fidélité.

Le 28. — Joséphine Lemoine, épouse Louis Pauchèvre, journalière, à l'Hospice.

Dernières Nouvelles

Le ministre de la guerre

Le général Hervé, commandant le 19^e corps d'armée à Alger, ayant décliné les offres qui lui avaient été faites du portefeuille de la guerre, le Président de la République a signé hier soir un décret nommant ministre de la guerre le général de division Zurlinden, commandant en chef le 4^e corps d'armée au Mans. Le nouveau ministre, qui a accepté par dépêche, est arrivé à Paris dans la matinée.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Etude de M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 3, rue Cendrière, successeur de M^s POPIN et BEAUREPAIRE.

Extrait de demande en séparation de biens.

Suivant exploit de M^e MULLON, huissier à Saumur, en date du vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, M^{me} Maria-Adrienne Guillemet, épouse de M. Elphège Chemineau, négociant, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), a formé contre ledit sieur Chemineau, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié, et contre M. Ludovic Proust, syndic de faillite à Saumur, rue Dacier, au nom et comme syndic définitif de la faillite dudit sieur Chemineau, son mari, sa demande en séparation de biens; M^e DURANCEAU, avoué, a été constitué pour M^{me} Chemineau sur ladite assignation

Pour extrait conforme, Saumur, le 28 janvier 1895. ANDRÉ DURANCEAU.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

- A L'AMIABLE
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :
- 1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares;
 - 2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares;
 - 3^o Un PRE, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allognes, contenant 49 ares 50 centiares;
 - 4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares;
 - 5^o LANDE-AUX-AIRES, à la B. raudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.
- S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

Compagnies d'Assurances
Demandant Agents et Courtiers.
Prendre adresse au bureau du journal.

C. GOUZÉ
18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de mètres. Experts.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET
FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1^{er} mars prochain, la CHAPELLEME CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javault.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÈME LES Plaies d'écrou variqueux dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et ne dérange pas du travail, il est à la portée des petites bourses et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, A. D., Médecin spécialiste, ex-Phlébotomiste, Aide-Major auxiliaire Hôpital Militaire, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

Entrepôt des Ardoisiers de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.
R. BASTARD - BREHIN
Quai Saint-Nicolas, SAUMUR
BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU
Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 fr 65
Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'York, etc.
Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis.
BEURRE : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours; d'Ysigny, 2 fois par semaine.
ARTICHAUTS NOUVEAUX
VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.
(Année 1895), bon cru 0 fr. 40
— BLANC du pays, 0 fr. 45

Saumur, imprimerie Paul Godel.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER
IMBERT FILS

Comestibles de choix
Pâtés de foie gras truffés, marque De-chandeliers... depuis 1 fr 75
Hafner, de Strasbourg, — 2 fr 25
Louis Henry, id., — 3 fr 25
Pâtés foie de canards, — 2 fr 25
Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 2 fr
Saucisses et cervelas fumés.
Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine.
Poitrine fumée, Jambon d'York.
Caviar de Russie.
Anchois de Norvège.
FRÈRES : Camembert, Brie, Port-Lévéque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles fraîches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.
Tous les vendredis, Escargots de Bourgogne préparés en cloisonnés.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR
MAISON P. ANDRIEUX
PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN
Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.
Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.
Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins **ANDRIEUX.**

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR
20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR
Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.
Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners
Pour la Ville et Campagne
Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg
M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

CHEMINS DE FER																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
LIGNE DE L'ÉTAT						LIGNE D'ORLÉANS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
<p>PARIS — SAUMUR — BORDEAUX</p> <table border="1"> <tr> <th>STATIONS</th> <th>Mixte matin</th> <th>Mixte soir</th> <th>Expr. matin</th> <th>Omn. soir</th> <th>Omn. matin</th> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td></td> <td></td> <td>7 55</td> <td>8 35</td> <td>12 50</td> </tr> <tr> <td>Chartres</td> <td></td> <td></td> <td>9 34</td> <td>10 18</td> <td>2 48</td> </tr> <tr> <td>Courtain (départ)</td> <td>3 05</td> <td>7 44</td> <td>10 48</td> <td>11 48</td> <td>4 21</td> </tr> <tr> <td>Château-Lou</td> <td>7 40</td> <td>10 12</td> <td>12 22</td> <td>2</td> <td>6 37</td> </tr> <tr> <td>Château-la-Vallière</td> <td>8 34</td> <td>10 48</td> <td>12 45</td> <td>2 37</td> <td>7 10</td> </tr> <tr> <td>Noyant-Méon</td> <td>9 21</td> <td>11 20</td> <td>1 05</td> <td>3 10</td> <td>7 40</td> </tr> <tr> <td>Linières-Bouton</td> <td></td> <td>11 29</td> <td></td> <td>3 19</td> <td>7 49</td> </tr> <tr> <td>Vernantes</td> <td>9 55</td> <td>11 41</td> <td></td> <td>3 32</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Blou</td> <td>10 12</td> <td>11 52</td> <td></td> <td>3 43</td> <td>8 10</td> </tr> <tr> <td>Vivy</td> <td>10 27</td> <td>12</td> <td>1 30</td> <td>3 51</td> <td>8 17</td> </tr> <tr> <td>SAUMUR(Orl.)arr.</td> <td>10 36</td> <td>12 13</td> <td>1 40</td> <td>4 01</td> <td>8 29</td> </tr> <tr> <td>(départ)</td> <td></td> <td>12 18</td> <td></td> <td>4 06</td> <td>8 34</td> </tr> <tr> <td>Nantilly (arrivée)</td> <td></td> <td>12 18</td> <td></td> <td>4 06</td> <td>8 34</td> </tr> <tr> <td>SAUMUR(Etat)ar</td> <td></td> <td>12 37</td> <td></td> <td>4 26</td> <td>8 41</td> </tr> <tr> <td>(départ)</td> <td></td> <td>12 37</td> <td></td> <td>4 39</td> <td>8 52</td> </tr> <tr> <td>Nantilly (départ)</td> <td></td> <td>8 31</td> <td></td> <td>4 15</td> <td>8 32</td> </tr> <tr> <td>Chacé-Varrains</td> <td></td> <td>8 47</td> <td></td> <td>4 27</td> <td>8 43</td> </tr> <tr> <td>Brézé-Saint-Cyr</td> <td></td> <td>9</td> <td></td> <td>4 38</td> <td>8 49</td> </tr> <tr> <td>Montreuil (départ)</td> <td></td> <td>9 41</td> <td></td> <td>4 40</td> <td>8 56</td> </tr> <tr> <td>Thouars</td> <td></td> <td>10 19</td> <td></td> <td>2 18</td> <td>5 3</td> </tr> <tr> <td>Niort</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2 49</td> <td>5 10</td> </tr> <tr> <td>Saintes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3 58</td> <td>2 50</td> </tr> <tr> <td>Bordeaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4 39</td> <td>8 52</td> </tr> </table>						STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Paris			7 55	8 35	12 50	Chartres			9 34	10 18	2 48	Courtain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	Château-Lou	7 40	10 12	12 22	2	6 37	Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10	Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40	Linières-Bouton		11 29		3 19	7 49	Vernantes	9 55	11 41		3 32	8	Blou	10 12	11 52		3 43	8 10	Vivy	10 27	12	1 30	3 51	8 17	SAUMUR(Orl.)arr.	10 36	12 13	1 40	4 01	8 29	(départ)		12 18		4 06	8 34	Nantilly (arrivée)		12 18		4 06	8 34	SAUMUR(Etat)ar		12 37		4 26	8 41	(départ)		12 37		4 39	8 52	Nantilly (départ)		8 31		4 15	8 32	Chacé-Varrains		8 47		4 27	8 43	Brézé-Saint-Cyr		9		4 38	8 49	Montreuil (départ)		9 41		4 40	8 56	Thouars		10 19		2 18	5 3	Niort				2 49	5 10	Saintes				3 58	2 50	Bordeaux				4 39	8 52	<p>BORDEAUX — SAUMUR — PARIS</p> <table border="1"> <tr> <th>STATIONS</th> <th>Mixte matin</th> <th>Mixte soir</th> <th>Expr. matin</th> <th>Omn. soir</th> <th>Expr. matin</th> <th>Semi-dir</th> <th>Expr. soir</th> <th>Expr. soir</th> <th>Mixte soir</th> </tr> <tr> <td>Bordeaux</td> <td></td> <td></td> <td>5 40</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>7 05</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Saintes</td> <td></td> <td></td> <td>9 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>9 47</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Niort</td> <td></td> <td></td> <td>10 42</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>11 25</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Thouars</td> <td>6 15</td> <td>8 35</td> <td>12 38</td> <td>1 35</td> <td>1 05</td> <td>5 7</td> <td>10 12</td> <td>11 26</td> <td>8 32</td> </tr> <tr> <td>Montreuil (départ)</td> <td>7 01</td> <td>9 40</td> <td>1 1</td> <td>2 23</td> <td></td> <td>5 46</td> <td>10 35</td> <td>11 53</td> <td>9 13</td> </tr> <tr> <td>Brézé-Saint-Cyr</td> <td>7 17</td> <td>9 59</td> <td></td> <td>2 37</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>9 28</td> </tr> <tr> <td>Chacé-Varrains</td> <td>7 24</td> <td>10 11</td> <td></td> <td>2 44</td> <td></td> <td>6 1</td> <td></td> <td></td> <td>9 28</td> </tr> <tr> <td>Nantilly (arrivée)</td> <td>7 29</td> <td>10 16</td> <td></td> <td>2 49</td> <td></td> <td>6 14</td> <td></td> <td></td> <td>9 36</td> </tr> <tr> <td>SAUMUR(Etat)ar</td> <td>7 40</td> <td>10 23</td> <td></td> <td>3 01</td> <td></td> <td>6 26</td> <td></td> <td></td> <td>9 41</td> </tr> <tr> <td>(départ)</td> <td>7 20</td> <td>10 50</td> <td></td> <td>2 40</td> <td></td> <td>6 5</td> <td></td> <td></td> <td>9 53</td> </tr> <tr> <td>Nantilly (départ)</td> <td>7 30</td> <td>11</td> <td></td> <td>2 50</td> <td></td> <td>6 16</td> <td></td> <td></td> <td>soir</td> </tr> <tr> <td>SAUMUR(Orl.)ar</td> <td>7 38</td> <td>11 08</td> <td>1 23</td> <td>2 58</td> <td>1 47</td> <td>6 24</td> <td>10 57</td> <td>12 17</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(départ)</td> <td>7 44</td> <td>11 20</td> <td>1 33</td> <td>3 05</td> <td>1 51</td> <td>6 29</td> <td>11 7</td> <td>12 29</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vivy</td> <td>7 56</td> <td>11 33</td> <td></td> <td>3 18</td> <td></td> <td>6 43</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Blou</td> <td>8 4</td> <td>11 41</td> <td></td> <td>3 26</td> <td></td> <td>6 52</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vernantes</td> <td>8 15</td> <td>11 52</td> <td></td> <td>3 40</td> <td></td> <td>7 6</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Linières-Bouton</td> <td>8 26</td> <td>12 03</td> <td></td> <td>3 51</td> <td></td> <td>7 20</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Noyant-Méon</td> <td>8 37</td> <td>12 15</td> <td>2 09</td> <td>4 05</td> <td></td> <td>7 34</td> <td>11 44</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Château-la-Vallière</td> <td>9 7</td> <td>12 45</td> <td>2 28</td> <td>4 37</td> <td></td> <td>8 7</td> <td>12 4</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Château-Lou</td> <td>9 43</td> <td>1 32</td> <td>2 55</td> <td>5 18</td> <td>3 06</td> <td>8 46</td> <td>12 33</td> <td>1 51</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Courtain (départ)</td> <td>12 1</td> <td>3 48</td> <td>4 35</td> <td>5 58</td> <td>4 20</td> <td>11 6</td> <td>2 17</td> <td>3 32</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chartres</td> <td>1 35</td> <td>5 18</td> <td>5 44</td> <td>9 46</td> <td>5 34</td> <td>12 53</td> <td>3 33</td> <td>4 44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>3 25</td> <td>7 30</td> <td>11 20</td> <td>7 05</td> <td>3 51</td> <td>5 10</td> <td>6 15</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. matin	Semi-dir	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir	Bordeaux			5 40				7 05			Saintes			9 2				9 47			Niort			10 42				11 25			Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32	Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23		5 46	10 35	11 53	9 13	Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37					9 28	Chacé-Varrains	7 24	10 11		2 44		6 1			9 28	Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14			9 36	SAUMUR(Etat)ar	7 40	10 23		3 01		6 26			9 41	(départ)	7 20	10 50		2 40		6 5			9 53	Nantilly (départ)	7 30	11		2 50		6 16			soir	SAUMUR(Orl.)ar	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17		(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29		Vivy	7 56	11 33		3 18		6 43				Blou	8 4	11 41		3 26		6 52				Vernantes	8 15	11 52		3 40		7 6				Linières-Bouton	8 26	12 03		3 51		7 20				Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44			Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37		8 7	12 4			Château-Lou	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 51		Courtain (départ)	12 1	3 48	4 35	5 58	4 20	11 6	2 17	3 32		Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44		Paris	3 25	7 30	11 20	7 05	3 51	5 10	6 15		
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Paris			7 55	8 35	12 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Chartres			9 34	10 18	2 48																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Courtain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Château-Lou	7 40	10 12	12 22	2	6 37																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Linières-Bouton		11 29		3 19	7 49																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Vivy	10 27	12	1 30	3 51	8 17																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
SAUMUR(Orl.)arr.	10 36	12 13	1 40	4 01	8 29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
(départ)		12 18		4 06	8 34																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Nantilly (arrivée)		12 18		4 06	8 34																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
SAUMUR(Etat)ar		12 37		4 26	8 41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
(départ)		12 37		4 39	8 52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Nantilly (départ)		8 31		4 15	8 32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Chacé-Varrains		8 47		4 27	8 43																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Brézé-Saint-Cyr		9		4 38	8 49																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Montreuil (départ)		9 41		4 40	8 56																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Thouars		10 19		2 18	5 3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Niort				2 49	5 10																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Saintes				3 58	2 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Bordeaux				4 39	8 52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. matin	Semi-dir	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Bordeaux			5 40				7 05																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Saintes			9 2				9 47																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Niort			10 42				11 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23		5 46	10 35	11 53	9 13																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37					9 28																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Chacé-Varrains	7 24	10 11		2 44		6 1			9 28																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14			9 36																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
SAUMUR(Etat)ar	7 40	10 23		3 01		6 26			9 41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
(départ)	7 20	10 50		2 40		6 5			9 53																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Nantilly (départ)	7 30	11		2 50		6 16			soir																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
SAUMUR(Orl.)ar	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vivy	7 56	11 33		3 18		6 43																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Blou	8 4	11 41		3 26		6 52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Vernantes	8 15	11 52		3 40		7 6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Linières-Bouton	8 26	12 03		3 51		7 20																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37		8 7	12 4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Château-Lou	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 51																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Courtain (départ)	12 1	3 48	4 35	5 58	4 20	11 6	2 17	3 32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Paris	3 25	7 30	11 20	7 05	3 51	5 10	6 15																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
<p>PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES</p> <table border="1"> <tr> <th>STATIONS</th> <th>Omn. Direct</th> <th>Expr. matin</th> <th>Omn. soir</th> <th>Omn. matin</th> <th>Expr. soir</th> <th>Mixte matin</th> <th>Expr. soir</th> </tr> <tr> <td>Paris (départ)</td> <td>11 18</td> <td>12 17</td> <td>9 25</td> <td>11 45</td> <td>11 15</td> <td>8 26</td> <td>12 45</td> </tr> <tr> <td>Tours (départ)</td> <td>5 48</td> <td>8 47</td> <td>1 20</td> <td>4 51</td> <td>6 50</td> <td>11 57</td> <td>10 40</td> </tr> <tr> <td>Langeais</td> <td>6 27</td> <td>9 30</td> <td>2 10</td> <td>5 46</td> <td>7 29</td> <td>12 40</td> <td>11 35</td> </tr> <tr> <td>Port-Boulet</td> <td>6 51</td> <td>10 7</td> <td>2 36</td> <td>6 18</td> <td>8 5</td> <td></td> <td>12 22</td> </tr> <tr> <td>Varennes</td> <td>7 5</td> <td>10 19</td> <td></td> <td>6 29</td> <td>8 16</td> <td></td> <td>12 39</td> </tr> <tr> <td>Saumur (arrivée)</td> <td>7 16</td> <td>10 32</td> <td>2 53</td> <td>6 40</td> <td>8 27</td> <td>1 12</td> <td>12 57</td> </tr> <tr> <td>(départ)</td> <td>7 23</td> <td>10 42</td> <td>3 01</td> <td>6 50</td> <td>8 32</td> <td>1 16</td> <td>1 32</td> </tr> <tr> <td>Saint-Martin</td> <td>7 34</td> <td></td> <td></td> <td>7 1</td> <td>8 43</td> <td></td> <td>1 48</td> </tr> <tr> <td>Saint-Clément</td> <td>7 40</td> <td></td> <td></td> <td>7 7</td> <td>8 49</td> <td></td> <td>1 57</td> </tr> <tr> <td>Les Rosiers</td> <td>7 48</td> <td></td> <td></td> <td>7 14</td> <td>8 56</td> <td></td> <td>2 6</td> </tr> <tr> <td>La Ménitrie</td> <td>7 59</td> <td>11 12</td> <td>3 26</td> <td>7 24</td> <td>9 4</td> <td>1 35</td> <td>2 21</td> </tr> <tr> <td>Angers (arrivée)</td> <td>8 41</td> <td>11 52</td> <td>3 41</td> <td>8 6</td> <td>9 45</td> <td>1 57</td> <td>3 22</td> </tr> <tr> <td>Nantes (arrivée)</td> <td>11 14</td> <td></td> <td>5 52</td> <td>12 14</td> <td>3 50</td> <td>6 15</td> <td>6 16</td> </tr> </table>												STATIONS	Omn. Direct	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. soir	Mixte matin	Expr. soir	Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45	Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	Port-Boulet	6 51	10 7	2 36	6 18	8 5		12 22	Varennes	7 5	10 19		6 29	8 16		12 39	Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 53	6 40	8 27	1 12	12 57	(départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16	1 32	Saint-Martin	7 34			7 1	8 43		1 48	Saint-Clément	7 40			7 7	8 49		1 57	Les Rosiers	7 48			7 14	8 56		2 6	La Ménitrie	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35	2 21	Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 41	8 6	9 45	1 57	3 22	Nantes (arrivée)	11 14		5 52	12 14	3 50	6 15	6 16																																																																																																																																																																																																																																																																																
STATIONS	Omn. Direct	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. soir	Mixte matin	Expr. soir																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Port-Boulet	6 51	10 7	2 36	6 18	8 5		12 22																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Varennes	7 5	10 19		6 29	8 16		12 39																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 53	6 40	8 27	1 12	12 57																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
(départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16	1 32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Saint-Martin	7 34			7 1	8 43		1 48																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Saint-Clément	7 40			7 7	8 49		1 57																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Les Rosiers	7 48			7 14	8 56		2 6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
La Ménitrie	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35	2 21																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 41	8 6	9 45	1 57	3 22																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	12 14	3 50	6 15	6 16																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
<p>SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON</p> <table border="1"> <tr> <th>STATIONS</th> <th>Mixte matin</th> <th>Mixte soir</th> <th>Mixte matin</th> <th>Omn. soir</th> <th>Mixte soir</th> </tr> <tr> <td>Saumur</td> <td>7 45</td> <td>11 16</td> <td>5 44</td> <td>7 36</td> <td>4 35</td> </tr> <tr> <td>Port-Boulet</td> <td>8 40</td> <td>12 25</td> <td>7 5</td> <td>8 5</td> <td>4 58</td> </tr> <tr> <td>Chinon (arr)</td> <td>9 4</td> <td>1 5</td> <td>7 29</td> <td>8 27</td> <td>7 16</td> </tr> </table>												STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Saumur	7 45	11 16	5 44	7 36	4 35	Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8 5	4 58	Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	8 27	7 16	<p>POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS</p> <table border="1"> <tr> <th>STATIONS</th> <th>Mixte matin</th> <th>Mixte soir</th> <th>Marc. matin</th> <th>Omn. soir</th> <th>Mixte soir</th> </tr> <tr> <td>Poitiers</td> <td>6 5</td> <td>6 45</td> <td>12 53</td> <td>7 25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montreuil</td> <td>7 41</td> <td>10 47</td> <td>2 34</td> <td>8 52</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Loudun</td> <td>8 42</td> <td>1 39</td> <td>3 56</td> <td>9 36</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montreuil (ar.)</td> <td>9 19</td> <td>3 14</td> <td>4 35</td> <td>10 15</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(départ)</td> <td>6 50</td> <td>9 27</td> <td>4 5</td> <td>8 10</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>le Vaudelnay</td> <td>7 2</td> <td>9 39</td> <td>4 30</td> <td>5 19</td> <td>10 50</td> </tr> <tr> <td>Baugé</td> <td>7 14</td> <td>9 51</td> <td>4 53</td> <td>5 30</td> <td>11 1</td> </tr> <tr> <td>Doué</td> <td>7 21</td> <td>9 58</td> <td>5 45</td> <td>5 38</td> <td>11 8</td> </tr> <tr> <td>Loudun</td> <td>7 44</td> <td>10 20</td> <td>6 38</td> <td>5 58</td> <td>11 28</td> </tr> <tr> <td>Martigné</td> <td>9 12</td> <td>11 45</td> <td>9 27</td> <td>7 20</td> <td>12 29</td> </tr> </table>						STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25		Montreuil	7 41	10 47	2 34	8 52		Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36		Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15		(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	30	le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1	Doué	7 21	9 58	5 45	5 38	11 8	Loudun	7 44	10 20	6 38	5 58	11 28	Martigné	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29	<p>ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS</p> <table border="1"> <tr> <th>STATIONS</th> <th>Omn. matin</th> <th>Mixte matin</th> <th>Marc. matin</th> <th>Omn. soir</th> <th>Omn. soir</th> </tr> <tr> <td>Angers</td> <td>4 40</td> <td>6 50</td> <td>7 20</td> <td>12</td> <td>6 15</td> </tr> <tr> <td>Martigné</td> <td>6 1</td> <td>8 32</td> <td>11</td> <td>1 20</td> <td>7 54</td> </tr> <tr> <td>Doué</td> <td>6 24</td> <td>8 57</td> <td>11 54</td> <td>1 42</td> <td>8 23</td> </tr> <tr> <td>Baugé</td> <td>6 32</td> <td>9 7</td> <td>12 16</td> <td>1 50</td> <td>8 31</td> </tr> <tr> <td>le Vaudelnay</td> <td>6 39</td> <td>9 15</td> <td>12 33</td> <td>1 57</td> <td>8 43</td> </tr> <tr> <td>Montreuil (ar.)</td> <td>6 48</td> <td>9 26</td> <td>12 51</td> <td>2 6</td> <td>8 54</td> </tr> <tr> <td>(départ)</td> <td>7 35</td> <td></td> <td>1 31</td> <td>2 21</td> <td>9 22</td> </tr> <tr> <td>Loudun</td> <td>8 24</td> <td></td> <td>1 44</td> <td>3 10</td> <td>10 13</td> </tr> <tr> <td>Montreuil</td> <td>8 56</td> <td></td> <td>2 10</td> <td>3 43</td> <td>10 44</td> </tr> <tr> <td>Poitiers</td> <td>10 33</td> <td></td> <td>3 40</td> <td>5 22</td> <td>12 8</td> </tr> </table>						STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	Angers	4 40	6 50	7 20	12	6 15	Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31	le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	(départ)	7 35		1 31	2 21	9 22	Loudun	8 24		1 44	3 10	10 13	Montreuil	8 56		2 10	3 43	10 44	Poitiers	10 33		3 40	5 22	12 8																																																																																																																																																																																																																								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Saumur	7 45	11 16	5 44	7 36	4 35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8 5	4 58																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	8 27	7 16																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Montreuil	7 41	10 47	2 34	8 52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	30																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Doué	7 21	9 58	5 45	5 38	11 8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Loudun	7 44	10 20	6 38	5 58	11 28																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Martigné	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Angers	4 40	6 50	7 20	12	6 15																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
(départ)	7 35		1 31	2 21	9 22																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Loudun	8 24		1 44	3 10	10 13																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Montreuil	8 56		2 10	3 43	10 44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Poitiers	10 33		3 40	5 22	12 8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
<p>SAUMUR — BOURGUEIL</p> <table border="1"> <tr> <th>STATIONS</th> <th>Omn. matin</th> <th>Omn. soir</th> <th>Omn. matin</th> <th>Omn. soir</th> <th>Omn. matin</th> <th>Omn. soir</th> </tr> <tr> <td>Saumur</td> <td>7 45</td> <td>1 4</td> <td>4 23</td> <td>7 55</td> <td>12</td> <td>6 30</td> </tr> <tr> <td>Port-Boulet</td> <td>8 44</td> <td>1 30</td> <td>5 6</td> <td>8 5</td> <td>12 20</td> <td>6 40</td> </tr> <tr> <td>Bourgueil</td> <td>8 54</td> <td>1 40</td> <td>5 16</td> <td>8 27</td> <td>12 57</td> <td>7 16</td> </tr> </table>												STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Saumur	7 45	1 4	4 23	7 55	12	6 30	Port-Boulet	8 44	1 30	5 6	8 5	12 20	6 40	Bourgueil	8 54	1 40	5 16	8 27	12 57	7 16																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Saumur	7 45	1 4	4 23	7 55	12	6 30																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Port-Boulet	8 44	1 30	5 6	8 5	12 20	6 40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Bourgueil	8 54	1 40	5 16	8 27	12 57	7 16																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
<p>LA FLÈCHE A SAUMUR</p> <table border="1"> <tr> <th>STATIONS</th> <th>matin</th> <th>matin</th> <th>soir</th> <th>matin</th> <th>soir</th> <th>soir</th> </tr> <tr> <td>La Flèche</td> <td>7 05</td> <td>10 35</td> <td>4 4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Clefs</td> <td>7 19</td> <td>10 56</td> <td>4 19</td> <td>Saumur</td> <td>5 30</td> <td>1 43</td> </tr> <tr> <td>Baugé</td> <td>7 35</td> <td>11 23</td> <td>4 36</td> <td>Vivy</td> <td>5 42</td> <td>1 58</td> </tr> <tr> <td>Chartrené</td> <td>7 42</td> <td></td> <td>4 43</td> <td>Longué</td> <td>5 53</td> <td>2 20</td> </tr> <tr> <td>Jur. élus</td> <td>7 49</td> <td>11 42</td> <td>4 43</td> <td>Les Hayes</td> <td>6</td> <td>2 41</td> </tr> <tr> <td>Les Hayes</td> <td>7 53</td> <td></td> <td>4 54</td> <td>Jumelles</td> <td>6 5</td> <td>2 41</td> </tr> <tr> <td>Longué</td> <td>8 1</td> <td>12 1</td> <td>5 4</td> <td>Chartrené</td> <td>6 11</td> <td>3 11</td> </tr> <tr> <td>Vivy</td> <td>8 12</td> <td>12 24</td> <td>5 17</td> <td>Baugé</td> <td>6 21</td> <td>3 11</td> </tr> <tr> <td>Saumur</td> <td>8 23</td> <td>12 39</td> <td>5 29</td> <td>Clefs</td> <td>6 37</td> <td>3 41</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>La Flèche</td> <td>6 50</td> <td>3 35</td> </tr> </table>												STATIONS	matin	matin	soir	matin	soir	soir	La Flèche	7 05	10 35	4 4				Clefs	7 19	10 56	4 19	Saumur	5 30	1 43	Baugé	7 35	11 23	4 36	Vivy	5 42	1 58	Chartrené	7 42		4 43	Longué	5 53	2 20	Jur. élus	7 49	11 42	4 43	Les Hayes	6	2 41	Les Hayes	7 53		4 54	Jumelles	6 5	2 41	Longué	8 1	12 1	5 4	Chartrené	6 11	3 11	Vivy	8 12	12 24	5 17	Baugé	6 21	3 11	Saumur	8 23	12 39	5 29	Clefs	6 37	3 41					La Flèche	6 50	3 35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
STATIONS	matin	matin	soir	matin	soir	soir																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
La Flèche	7 05	10 35	4 4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Clefs	7 19	10 56	4 19	Saumur	5 30	1 43																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Baugé	7 35	11 23	4 36	Vivy	5 42	1 58																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Chartrené	7 42		4 43	Longué	5 53	2 20																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Jur. élus	7 49	11 42	4 43	Les Hayes	6	2 41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Les Hayes	7 53		4 54	Jumelles	6 5	2 41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Longué	8 1	12 1	5 4	Chartrené	6 11	3 11																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Vivy	8 12	12 24	5 17	Baugé	6 21	3 11																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Saumur	8 23	12 39	5 29	Clefs	6 37	3 41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
				La Flèche	6 50	3 35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires

Les jours de Fêtes de Baugé un train part de Saumur à 9 h. 40.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gerant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

certifié par l'imprimeur soussigné